

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire  
7 Avril 2014**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 7 avril 2014, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Charles Sirois, maire

Sont présents:

Monsieur Langis Proulx  
Monsieur Miguel Thibault  
Madame Julie Lacroix-Danis  
Madame Sylvie Voyer  
Monsieur Yves Detroz  
Monsieur Benoit Ladrie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

20 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire demande aux gens de l'assemblée de bien vouloir fermer leurs cellulaires. De plus que le respect dans la période de question.

Demande un moment de silence pour madame Francine Sirois.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Résolution No 045-14**

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Sylvie Voyer et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS 2014**  
**Résolution No 046-14**

Il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Miguel Thibault et résolu à l'unanimité que l'on adopte les procès-verbaux du 3 mars 2014 et du 13 mars 2014. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2014.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

**COMPTES À PAYER**  
**Résolution No 047-14**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Miguel Thibault et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 MARS 2014

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	26 579.72\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	840.26\$
Dépenses compressibles :	11 203.60\$
Salaire des employés :	12 178.74\$

**Total des dépenses pour mars 2014 :** **50 802.32\$**

REVENUS AU 31 MARS 2014

Arrondissement :	0.07\$
Intérêts-arrières de taxes :	0.90\$
Intérêts - solde excédentaire :	117.45\$
Loyer :	30.00\$
Médailles pour chiens :	150.00\$
Mutation :	800.00\$
Permis :	40.00\$
Photocopies :	10.00\$
Taxes foncières générales :	34 879.12\$

**Total des revenus pour mars 2014 :** **36 027.54\$**

**Solde en banque au 31 mars 2014 :** **184 824.33\$**

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LA CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE NEIGETTE

**Résolution No 048-14**

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que d'autoriser monsieur Charles Sirois, maire qui a été retenu à signer pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts les documents relatifs aux effets bancaires.

PROCLAMER LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2014

**Considérant que** la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « Prendre une pause, c'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant qu'** il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne:

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;**
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
- en proclamant la semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent,** je Charles Sirois, maire de la municipalité de La Trinité-des-Monts, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la ville de La Trinité-des-Monts et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

DEMANDE DE DON POUR LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL #7383  
**Résolution No 049-14**

Il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte de faire don pour la location du gymnase au Chevalier de Colomb dans le cadre de la « Fête des mères » le samedi 10 mai 2014. La valeur de cette location est de cent-vingt dollars (120.00\$).

COMMANDITAIRE POUR LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL #7383  
**Résolution No 050-14**

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande des Chevalier de Colomb Conseil #7383, qui est d'offrir le vin d'honneur qui sera servi après la messe dans le cadre de la « Fête des mères » le samedi 10 mai 2014.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRSBP  
**Résolution No 051-14**

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts d'autoriser mesdames Julie Lacroix-Danis, conseillère, et Joëlle Lepage, responsable de la bibliothèque municipale, d'assister à l'assemblée générale annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent qui se tiendra le 24 mai prochain.

De plus, la municipalité accepte de défrayer les frais de déplacement.

ADHÉSION AU PROGRAMME SIMB@  
**Résolution No 052-14**

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

**Considérant** qu'une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, appuyé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

**Que** la Municipalité de La Trinité-des-Monts adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements;

**Que** monsieur Charles Sirois, maire et madame Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

CONTRIBUTION AU SERVICE DE SURVEILLANCE – ÉCOLE LA COLOMBE  
**Résolution No 053-14**

Il est proposé par Langis Proulx, appuyé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande du comité de survie de l'École La Colombe afin de contribuer au service de surveillance du midi.

Étant donné qu'il y a neuf élèves de La Trinité-des-Monts qui fréquentent l'École La Colombe la municipalité donne mille six cent dollars (1 600.00\$).

CONTRAT POUR LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

**Résolution No 054-14**

**Dorénavant**, la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte de fonctionner avec un contrat, renouvelable aux 5 ans pour le paiement des frais d'électricité et autres à monsieur Laurent Robichaud, pour la tour de télécommunication située sur le Lot-51 rang 3 du canton Laroche.

Il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité.

**NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**  
**Résolution No 055-14**

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts nomme monsieur Yves Detroz au poste de pro-maire pour un mandat jusqu'au 7 avril 2015.

**NOMMER UN REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE LA MRC**  
**Résolution No 056-14**

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts désigne monsieur Yves Detroz pour être représentant au conseil de la MRC Rimouski-Neigette pour les cas où le maire ne peut être présent.

**RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER**  
**Résolution No 057-14**

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts de nommer monsieur Charles Sirois, Madame Sylvie Voyer et Monsieur Benoit Ladrie qui agiront à titre de délégué (e) à l'assemblée générale annuelle, le mercredi 16 avril 2014.

**GROUPE ACTION SENTIER TÉMIS/BAS-ST-LAURENT**  
**Résolution No 058-14**

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande du Comité Groupe Action Sentier Témis/Bas-Saint-Laurent que monsieur Charles Sirois, maire, monsieur Yves Detroz, pro-maire et que madame Julie Lacroix-Danis, conseillière, de se présenter à la réunion mardi le 15 avril 2014 à la salle D'Esprit-Saint à 19h30.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE**

Monsieur Frédéric Dubé, chef pompier, nous informe d'un nouveau pompier, monsieur Jean-François Lavoie qui à déjà toute sa formation d'acquise ainsi que son équipement.

Il a eu une rencontre avec le pompier Renedger St-Louis accompagné du représentant municipal monsieur Benoit Ladrie pour expliquer à celui-ci qu'il est obligé de suivre les pratiques, sinon il ne pourra pas continuer d'occuper le poste de pompier.

Il a fait la visite du point d'eau avec monsieur le maire dans la journée. Nous devons monter un projet car les lieux sont extrêmement dangereux;  
-le courant doit être coupé avant que l'eau monte,  
-installer un garde du corps temporaire,  
-consulter un ingénieur accrédité (NÉMO)

Monsieur Dubé explique à nouveau le pourquoi des sorties lors de certain appel peu important.

Monsieur Steeve Proulx, employé, demande pour prendre le camion de pompier pour déboucher les calvettes.  
Monsieur Dubé refuse et explique que le camion de pompier doit servir que pour le service incendie.

**RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE-SUPPLÉANT ET DU MAIRE**

Monsieur Yves Detroz, maire suppléant, et monsieur Charles Sirois, maire donnent lecture chacun de leur rapport d'activité mensuelle et déposent leur rapport en séance tenante.

Monsieur Yves Detroz donne un compte rendu de la réunion à la MRC de Rimouski-Neigette.

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire d'assemblée fait lecture de différentes correspondances reçues.

**Rapports des comités :**

- a) Duchénier : par Raymond Martin, rien de nouveau et que l'AGA est le 16 avril. Il mentionne qu'il ne se représentera pas comme administrateur, il a 32 ans à son effectif.
- b) Loisirs : par Julie Lacroix-Danis, représentante municipale, l'AGA est fait et il a eu une réunion pour les élections interne.  
Activité à venir :  
-Cabane à sucre,  
-Party des bénévoles,  
-7 juin, Ménage/Printemps à surveiller dans l'Écho des 3 Monts.  
Pour les 3 premiers mois 2014, un bénéfice net de 2 140.53\$.
- c) Bibliothèque : Julie Lacroix-Danis, représentante municipal, mardi elle rencontre la responsable, Josée Brulotte qui va prendre sa retraite. Le livre numérique sera disponible bientôt.
- d) Corporation de développement : Benoit Ladrie, représentant municipal, la Corporation demande à la municipalité de leur trouver un local à la municipalité. La Cyberfoire de l'emploi est le 26 au 30 avril. Mentionne que madame Nicole Després est maintenant membre du COD. La Corpo. à donné en commandite pour deux commerces locaux, 300.00\$ chacuns. (Salon Gilles, Le Toit des Magasineux)  
Monsieur Yves Detroz mentionne que la Corpo. doit faire sa demande par écrit.  
Monsieur Yves Detroz se questionne sur le droit d'occuper le siège que madame Després occupe car celle-ci n'est pas une élue municipale, ni administrateur de la Corpo?  
Madame Nicole Després répond qu'elle n'est pas au courant et qu'elle va s'informer auprès de madame Johanne Lebel-Morin.
- e) Comité de survie de l'École La Colombe : Sylvie Voyer, représentante municipale, 2 rencontres à eu lieu en mars, pour expliquer aux parents en quoi consiste le Comité de Survie et leur expliquer la procédure des plaintes ainsi que les interrogations que ceux-ci pourraient avoir. La Foire du Printemps c'est affiliée aux Festivale du Théâtre Amateur et les profits seront remis à l'école.
- f) Comité famille et ainés : par Miguel Thibault, à pris connaissance du dossier papier et va communiquer avec les membres restant pour une éventuelle rencontre.
- g) Événement Country Western ; absent.
- h) Infrastructure municipale : par Langis Proulx, réexplique où le dossier est rendu en date d'aujourd'hui. Par contre, pour avoir le droit à la subvention pour la bibliothèque, le gouvernement nous demande une résolution indiquant un minimum de 10 heures d'ouverture par semaine. Le projet Nouveau Horizon pour la Vie Active a été refusé, il a demandé des explications et le dossier est présentement en attente d'une réponse.

**PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h14 à 20h17.

Madame Denise Gauvin demande si le gymnase fait partie du projet multifonctionnel et allons nous réparer le mur de béton à l'entrée de celui-ci.

Madame Denise Gauvin veut savoir comment est calculée la part du 1 600\$ pour le Comité de Survie de l'école La Colomb.

Monsieur Denis Côté veut savoir pourquoi ont veut mettre une borne fontaine sèche, si le point d'eau n'est plus bon?  
Monsieur le maire explique que la borne fontaine sert à amener l'eau au bord du chemin et que le point d'eau reste le même.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 059-14**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 20h18.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 MAI 2014

.....  
Charles Sirois  
Maire

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.